



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2025 à 18 h 30

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Demande de subventions chapelle de Villemoyenne
2. Demande de subventions : réaménagement mairie-annexe
3. Demande de subventions : installation d'une vidéoprotection
4. Remplacement d'un mat d'éclairage public
5. Réparation éclairage public, Clairbois
6. Convention avec ENEDIS
7. Demande de protection au titre des lieux liés à l'Histoire
8. Approbation rapport CLECT, transfert maison de santé Jaulgonne
9. Présentation rapport USESA, prix et qualité de l'eau
10. Règlement attribution médailles communales

Informations du Maire :

- Dans le cadre des travaux de la place, des économies sur l'éclairage public vont permettre à l'USEDRA de réaliser d'autres travaux dans le reste de la commune.
- Travaux église : Groupama avance des fonds pour engager les travaux de réparation.
- Félicitations à notre ASVP qui a réussi le concours de policier municipal.
- Réception partielle des travaux place Camille Claudel le 2 décembre.
- Antenne Orange : une antenne provisoire est installée, avant la pose d'une antenne pérenne.
- Chenilles processionnaires : présentes au parc des Bruyères, il faut attendre le printemps pour les détruire.
- Des travaux d'aménagement forestier ont lieu au parc des Bruyères pour aménager des mares.
- Maîtrise d'œuvre pour rues du Château et de la Goutte d'Or : l'ADICA est sollicitée pour mener une étude de sécurisation des voiries.
- Samedi 6 décembre, conférence sur La Valse de Camille Claudel, à 16H30, en mairie.
- Dimanche 7 décembre, marché de Noël, Téléthon et concert de Gospel. Toutes les infos sur les réseaux de la mairie.

Sous la présidence de Monsieur le maire, le conseil municipal,

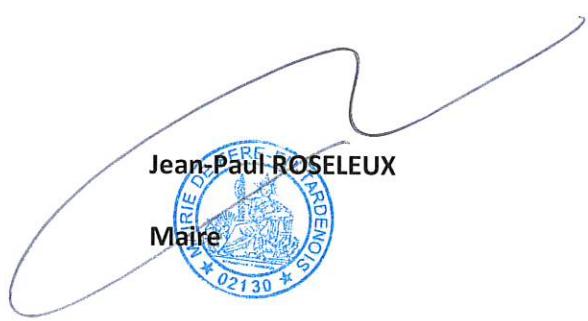
- à l'unanimité, a :
  - sollicité des subventions pour les travaux de restauration de la chapelle de Villemoyenne,
  - sollicité des subventions pour les travaux de réaménagement de la mairie-annexe,
  - sollicité des subventions pour la mise en place de la vidéoprotection,
  - demandé le remplacement d'un mât d'éclairage public endommagé,
  - demandé la réparation de l'éclairage public à Clairbois,
  - décidé de signer une convention avec ENEDIS, dans le cadre de Petites Villes de Demain,
  - sollicité la protection du site de la Ferme de la Croix-Rouge, au titre des lieux liés à l'Histoire,
  - approuvé le rapport de la CLECT, pour le transfert de la maison de santé de Jaulgonne.
- avec une abstention et dix-huit votes pour, a :
  - modifié le règlement d'attribution des médailles de la commune.
- a pris acte du :
  - rapport sur le prix et la qualité de l'eau de l'USESA

La séance est levée à 18H50.

Corinne HERBLOT  
Secrétaire de séance



Jean-Paul ROSELEUX  
Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Demande de subventions chapelle de Villemoyenne

N°	2025	06	01
<b>DATE DE CONVOCATION</b>			
	19.11.2025		
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>			
	19.11.2025		
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
<b>Diffusion</b>			
•	Registre		
•	Contrôle légalité		
•	Affichage		
•	Dossier		
•	Service financier		
•	DRAC		
•	Région		
•	Département		
•	Trésorerie		

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

Demande de subventions chapelle de Villemoyenne

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux à réaliser sur la chapelle de Villemoyenne, en fort mauvais état. Les études de sol ainsi que le diagnostic archéologique ont été réalisés. Le maître d'œuvre a ainsi pu préconiser les travaux à réaliser pour restaurer et consolider le bâtiment.

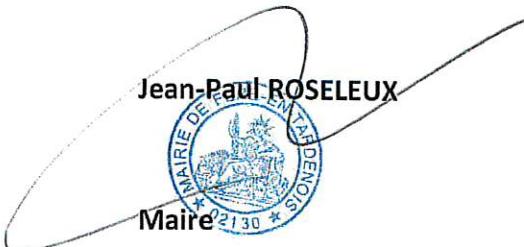
Ces interventions représentent un montant de 198 220, 68€ hors taxes.

Pour les mener à bien, tous les financements et subventions possibles seront sollicités.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- solliciter tout financement possible pour contribuer aux travaux de consolidation et restauration de la chapelle de Villemoyenne,
- autoriser M. le maire à engager toute démarche et signer tout document relatifs à ce projet,
- inscrire la somme correspondant à ces travaux au budget communal 2026.

Corinne HERBLOT  
  
Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX  
  
Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Demande de subventions :  
réaménagement mairie-annexe

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

### Demande de subventions : réaménagement mairie-annexe

Monsieur le maire rappelle que la commune a décidé de mener des travaux sur la mairie-annexe, en vue de préserver cet élément important du patrimoine communal, de réaliser une isolation thermique permettant des économies d'énergies et de réaménager les espaces intérieurs.

Le bâtiment doit en effet continuer d'accueillir des services à la population, syndicat scolaire et point d'information tourisme, notamment, mais aussi des permanences institutionnelles et associatives ainsi qu'un tiers-lieu.

Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 450 000€ hors taxes, auxquels s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre, estimé à 45 000€ hors taxes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- rechercher tous les financements possibles pour le réaménagement de la mairie-annexe,
- autoriser M. le maire à engager toute procédure et signer tout document relatifs à ce projet,
- inscrire la somme correspondant à ces travaux au budget communal 2026.

Corinne HERBLOT



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Demande de subventions :  
installation d'une  
vidéoprotection

N°	2025	06	03
<b>DATE DE CONVOCATION</b>			
19.11.2025			
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>			
19.11.2025			
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
<b>Diffusion</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre</li><li>• Contrôle légalité</li><li>• Affichage</li><li>• Dossier</li><li>• Service financier</li><li>• Trésorerie</li><li>• État</li><li>• Région</li></ul>			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

Demande de subventions : installation d'une vidéoprotection

Monsieur le maire explique que la mise en place d'un système de vidéoprotection, en centre-bourg, permet de lutter contre les incivilités et la délinquance. Les travaux sont estimés à un montant de 93 083€ HT.

Une commission, réunissant élus et gendarmes, travaille à l'implantation de ce dispositif.

Dans ce cadre, des subventions peuvent être demandées auprès de différents partenaires (État, Région, ...).

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- solliciter toutes les subventions possibles auprès des différents partenaires pour la mise en place d'un système de vidéoprotection,
- inscrire la somme correspondant à ces travaux au budget communal 2026.

Corinne HERBLOT



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**  
Remplacement d'un mât  
d'éclairage public

N°	2025	06	04	
DATE DE CONVOCATION				
19.11.2025				
DATE D'AFFICHAGE				
En exercice :	23	Présents :	14	
Votants :	19			
<u>Diffusion</u>				
<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre</li><li>• Contrôle légalité</li><li>• Affichage</li><li>• Dossier</li><li>• Service financier</li><li>• USEDA</li><li>• Trésorerie</li></ul>				

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

Remplacement d'un mât d'éclairage public

Monsieur le maire explique qu'il convient de remplacer le mât d'éclairage public AS013. Dans le cadre des compétences transférées à l'USED A, celle-ci réalisera les travaux, pour un montant de 1 668,60€ hors taxes, à la charge de la commune.

Le mât ayant été endommagé par un tiers non-identifié, une déclaration à la compagnie d'assurance de la commune a été établie, afin de solliciter le remboursement des frais engagés.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- faire procéder au remplacement du mât d'éclairage public AS013 par l'USED A,
- verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière correspondant à cette intervention, pour un montant de 1 668,60€ hors taxes, actualisée conformément au marché de l'USED A et des travaux réalisés,
- rembourser à l'USED A, en cas d'abandon du projet, les frais d'études engagés.

Corinne HERBLOT



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Réparation éclairage public,  
Clairbois

N°	2025	06	05
DATE DE CONVOCATION			
	19.11.2025		
DATE D'AFFICHAGE			
	19.11.2025		
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre</li><li>• Contrôle légalité</li><li>• Affichage</li><li>• Dossier</li><li>• Service financier</li><li>• USEDA</li><li>• Trésorerie</li></ul>			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

### Réparation éclairage public, Clairbois

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation du câble d'éclairage public du quartier de Clairbois.

Le montant de la contribution communale, en application des conditions de financement en vigueur, s'élève à 14 175,48€ hors taxes, pour un montant total du projet de 23 625,80€ hors taxes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- faire procéder à la rénovation du câble d'éclairage public du quartier de Clairbois par l'USEDAA,
- verser à l'USEDAA, à l'issue des travaux, la contribution financière correspondant à cette intervention, pour un montant de 14 175,48€ hors taxes, actualisée conformément au marché de l'USEDAA et des travaux réalisés,
- rembourser à l'USEDAA, en cas d'abandon du projet, les frais d'études engagés.

Corinne HERBLOT



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Convention avec ENEDIS

N°	2025	06	06
DATE DE CONVOCATION			
19.11.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
19.11.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre</li><li>• Contrôle légalité</li><li>• Affichage</li><li>• Dossier</li><li>• ENEDIS</li></ul>			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

### Convention avec ENEDIS

Monsieur le maire explique que, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, ENEDIS propose aux communes bénéficiaires de ce programme d'établir une convention ayant pour objet de définir et d'organiser le partenariat entre ENEDIS, dans le cadre et les limites de ses missions de GRD, et la collectivité, pour les projets envisagés sur les différents axes.

Il s'agit notamment de mieux connaître les consommations de son territoire, maîtriser les consommations électriques de son patrimoine. Dans le cadre de cette convention, est prévu également l'embellissement des installations de distribution d'électricité.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- autoriser M. le maire à signer la convention de partenariat avec ENEDIS.

Corinne HERBLOT



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Demande de protection au titre des lieux liés à l'Histoire

N°	2025	06	07
<b>DATE DE CONVOCATION</b>			
	19.11.2025		
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>			
	19.11.2025		
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
<b>Diffusion</b>			
•	Registre		
•	Contrôle légalité		
•	Affichage		
•	Dossier		
•	Service Urbanisme		
•	Etat		

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

Demande de protection au titre des lieux liés à l'Histoire

Monsieur le maire rappelle qu'en juillet 1918, une bataille particulièrement meurtrière a eu lieu sur le site de la Ferme de la Croix-Rouge. Depuis 2011, ce site est devenu un mémorial, avec l'implantation de l'œuvre de James Butler, Le Soldat, statue de 3 mètres de hauteur.

Pour valoriser et préserver ce site historique, il convient de solliciter une demande de protection au titre des lieux liés à l'Histoire, comme le prévoit la loi du 2 mai 1930.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- solliciter une demande de protection du site de la Ferme de la Croix-Rouge, au titre des lieux liés à l'Histoire,
- autoriser M. le maire à engager toute démarche et signer tout document relatifs à ce projet.

Corinne HERBLOT



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Approbation du rapport de la CLECT, transfert maison de santé Jaulgonne

N°	2025	06	08
<b>DATE DE CONVOCATION</b>			
19.11.2025			
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>			
19.11.2025			
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
<b>Diffusion</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre</li><li>• Contrôle légalité</li><li>• Affichage</li><li>• Dossier</li><li>• CARCT</li></ul>			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,  
Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

Approbation du rapport de la CLECT, transfert maison de santé Jaulgonne

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2020DEL150 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry du 20 juillet 2020 approuvant la création d'une commission locale d'Evaluation des charges transférées,

Vu la délibération n°2024DEL220 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry du 07 octobre 2024 portant sur la composition de la CLECT,

Vu le rapport de la CLECT daté du 22 septembre 2025, ci-annexé, et transmis par le Président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées aux communes,

Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges et des compétences transférées à l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que le rapport de la CLECT a pour finalité d'évaluer le montant des charges transférées par la Communauté d'agglomération à la commune et par la commune à la Communauté d'agglomération,

Considérant que le rapport du 22 septembre 2025 a été approuvé à la majorité par les membres de la CLECT,

Considérant que le rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la CLECT,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- approuver le rapport de la CLECT « Évaluation des charges dans le cadre de la restitution par la Communauté d'Agglomération à la Commune de JAULGONNE de la Maison de Santé sise sur son territoire » tel que présenté en annexe.
- charger M. le maire de notifier cette décision au président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Corinne HERBLOT  
Secrétaire de séance



Jean-Paul ROSELEUX  
Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Présentation rapport USESA,  
prix et qualité de l'eau

N°	2025	06	09
DATE DE CONVOCATION			
19.11.2025			
DATE D'AFFICHAGE			
19.11.2025			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre</li><li>• Contrôle légalité</li><li>• Affichage</li><li>• Dossier</li><li>• USESA</li></ul>			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

Présentation rapport USESA, prix et qualité de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux autorités déléguées, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Après avoir l'entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal :

- prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne.

Corinne HERBLOT



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX



Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Objet :

Règlement attribution  
médailles communales

N°	2025	06	10
DATE DE CONVOCATION			
	19.11.2025		
DATE D'AFFICHAGE			
	19.11.2025		
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice :	23		
Présents :	14		
Votants :	19		
<u>Diffusion</u>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre</li><li>• Contrôle légalité</li><li>• Affichage</li><li>• Dossier</li><li>• État civil</li><li>• ASVP</li></ul>			

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 27 novembre à 18 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY, Sylvie MAUTALENT,

Messieurs Jean-Luc LEDUC et Lahcen MIRI Adjoints,

Mesdames : Marie-Pierre DUVAL, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL, Katia REYES,

Messieurs Gilles BAUDOIN, Franck LEMAIRE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Safia ALLAL, François AUBAS, Martine BRÉSON, Marc BRODIN, Frédéric CARRÉ, Valentin GUILLEUX, Rosalie LAFONT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilbert LEGRAND.

Pouvoirs : Marc BRODIN, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX, Valentin GUILLEUX, pouvoir à Sylvie MAUTALENT, Martine BRÉSON, pouvoir à Jean-Luc LEDUC, Frédéric CARRÉ, pouvoir à Anita NIVAL, Rosalie LAFONT, pouvoir à Sandrine GAUDEFROY.

Gilles BAUDOIN et Anita NIVAL sont désignés assesseurs,

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

### Règlement attribution médailles communales

Monsieur le maire rappelle que, par une délibération en date du 17 décembre 2020, le règlement d'attribution des médailles de la ville a été validé par le conseil municipal. Ce règlement prévoit notamment, pour les élus, l'attribution de la médaille d'argent pour 15 années de mandat et de la médaille d'or pour 20 années de mandat.

La durée d'un mandat municipal étant de 6 ans, il semble plus logique d'attribuer la médaille de la ville, accompagnée d'un diplôme, de la façon suivante :

- médaille + diplôme échelon bronze pour un mandat,
- médaille + diplôme échelon argent pour deux mandats,
- médaille + diplôme échelon or pour trois mandats.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, avec une abstention et 18 votes pour, décide de :

- modifier le règlement d'attribution des médailles de la ville comme indiqué ci-dessus.

Corinne HERBLOT



Secrétaire de séance

Jean-Paul ROSELEUX

